



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 39907

Texte de la question

M Pierre Messmer rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, la réponse faite à sa question écrite n° 29659, parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 7 mars 1988. Par cette question, il avait appelé son attention sur le problème des personnes qui ont effectué tout ou partie de leur activité professionnelle à l'étranger et qui ont quitté leur administration avant quinze ans d'activité. Ils ne peuvent actuellement prétendre à une affiliation rétroactive à l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Dans la conclusion de la réponse précitée, il était dit : « Ce problème complexe, qui a fait l'objet d'une proposition du Médiateur, est actuellement étudié par les différents départements ministériels concernés et doit trouver prochainement une solution équitable pour les intéressés. » Deux mois s'étant écoulés depuis cette réponse, il lui demande à quelles conclusions a abouti l'étude dont faisait état la réponse à sa précédente question écrite.

Données clés

Auteur : [M. Messmer Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39907

Rubrique : Retraites: généralités

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1933